





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-148**

Séance publique du

20 mai 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1211893-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : OEUVRES D'ART DES ÉGLISES D'AIX-EN-PROVENCE - LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE RESTAURATION DES OEUVRES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS (2022 - 2025)

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : OEUVRES D'ART DES ÉGLISES D'AIX-EN-PROVENCE - LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE RESTAURATION DES OEUVRES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS (2022 - 2025)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée depuis plusieurs années dans la restauration de son patrimoine religieux mobilier à la suite des premières interventions sur le bâti de l'église de la Madeleine (place des Prêcheurs).

Cette campagne de restauration se poursuit avec une dernière phase de restauration des peintures et cadres de l'église de la Madeleine, et la restauration d'oeuvres d'art d'autres églises d'Aix-en-Provence dont une partie s'inscrit dans le programme suivant d'expositions prévu en 2024 :

1. *l'exposition Jean Daret, un peintre baroque en Provence* qui se tiendra au Musée Granet,
2. *l'exposition Louis Finson*, qui aura lieu au Musée de Marseille, pour laquelle la Ville d'Aix-en-Provence prête plusieurs peintures.

Ce projet global de restauration comprend :

- 22 peintures et 13 cadres de l'église de la Madeleine - Exposition Jean Daret au Musée Granet et réinstallation après travaux des intérieurs de l'église,
- 3 peintures et 3 cadres de la chapelles des Andrettes - Exposition Jean Daret au Musée Granet,
- 2 peintures de l'église Notre-Dame-de-la-Consolation - Exposition Jean Daret au Musée Granet,
- 1 peinture et 1 cadre issus de la chapelle du Domaine du Grand-Saint-Jean – pour lesquels un mécénat est acquis,
- 2 peintures et 2 cadres du choeur de l'église Sainte-Marie-Madeleine des Milles - fait suite aux travaux d'embellissement de l'église,

soit un total de 49 oeuvres.

Compte tenu de la date prévisionnelle des expositions, de l'avancement du projet de réhabilitation de l'église de la Madeleine (place des Prêcheurs) et du temps de restauration des oeuvres, leur restauration doit commencer dès l'année 2022.

La restauration des peintures bénéficiera du suivi scientifique du CICRP (Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine) situé à Marseille qui assurera un conseil scientifique et pratiquera les analyses et photographies scientifiques nécessaires. Il est à noter que cet accompagnement est gratuit pour la Ville d'Aix-en-Provence.

La plupart des oeuvres (peintures et cadres) étant protégées au titre des Monuments Historiques (classées ou inscrites), la DRAC PACA assurera le contrôle scientifique de l'État sur l'ensemble de l'opération.

Sur le plan financier, la Ville peut solliciter le concours des partenaires institutionnels publics suivants :

- le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA
- le Conseil Départemental

dont la participation financière peut être sollicitée à hauteur de 40% pour l'État et 25% pour le Conseil Départemental, sur la base du montant HT de la dépense, à savoir : 803 715 €.

La Ville se réserve par ailleurs la possibilité de recourir au mécénat.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts de restauration estimés par église :

Eglise	Estimation € HT peintures	Estimation € HT cadres	Total € HT	Total € TTC
Eglise de La Madeleine	461 485,00 €	132 020,00 €	593 505,00 €	712 206,00 €
Chapelle des Andrettes	35 860,00 €	18 465,00 €	54 325,00 €	65 190,00 €
Eglise Marie Madeleine des Milles	54 100,00 €	24 840,00 €	78 940,00 €	94 728,00 €
Chapelle Notre-Dame-de-la-Consolation	34 010,00 €	/	34 010,00 €	40 812,00 €
Chapelle du Grand Saint-Jean	34 085,00 €	8 850,00 €	42 935, 00 €	51 522,00 €
TOTAL GENERAL	619 540,00 €	184 175,00 €	803 715,00 €	964 458,00 €

La réalisation de cette campagne de restauration d'oeuvres d'art, d'un montant total estimé à 803 715 € HT / 964 458 € TTC, se déroulera sur quatre années, de 2022 à 2025, selon l'échéancier prévisionnel pluri-annuel suivant :

2022 – 167 572 € HT / 201 086 € TTC

2023 – 257 130 € HT / 308 556 € TTC

2024 – 230 081 € HT / 276 097 € TTC

2025 – 148 932 € HT / 178 719 € TTC

Compte tenu de ce qui précède, je vous invite, Mes Chers Collègues, à bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la campagne de restauration des peintures sur toile et des cadres des églises d'Aix-en-Provence décrit ci-dessus qui prend en compte les deux expositions à venir et la programmation de la réouverture de l'église de la Madeleine,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le concours financier des partenaires institutionnels aux meilleurs taux.

DL.2022-148 - OEUVRES D'ART DES ÉGLISES D'AIX-EN-PROVENCE - LANCEMENT DE LA
CAMPAGNE DE RESTAURATION DES OEUVRES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS (2022
- 2025)-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

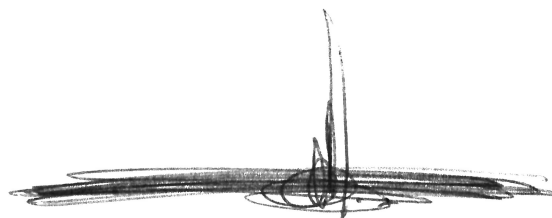
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»